

Notre cadre normatif/législatif

Règlement UE N° 1303/2013 Parlement européen,
17 décembre 2013 - Art. 7

Principes directeurs : INTERREG VA
Espagne-France-Andorre POCTEFA

2014-2020 Version 2.2 approuvée par la Commission
européenne 17/08/2016 - P.8

Règlement intérieur de chaque établissement :

Plan égalité hommes-femmes et diversité (BSC)

Plan Égalité (UB)

Plan Égalité (BCAM)

Charte pour l'égalité des chances et l'égalité des genres (INRIA)

Plan Égalité Adhérer à PIXIL (POLE AVENIA)

Plan Égalité Adhérer à PIXIL (RTS)

Pour contacter la commission égalité :

pixil.equality@bsc.es

Commission égalité

María Emilia Becerro

Magdalena Strugaru

Le projet a été cofinancé à 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
à travers le programme Interreg VA Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). POCTEFA
vise à renforcer l'intégration économique et sociale de la frontière franco-espagnoleandorrane.

Son soutien est axé sur le développement d'activités économiques, sociales et
environnementales transfrontalières à travers des stratégies communes favorisant
développement territorial durable.



Principes horizontaux d'égalité

* ÉGALITÉ DES CHANCES ET NONDISCRIMINATION

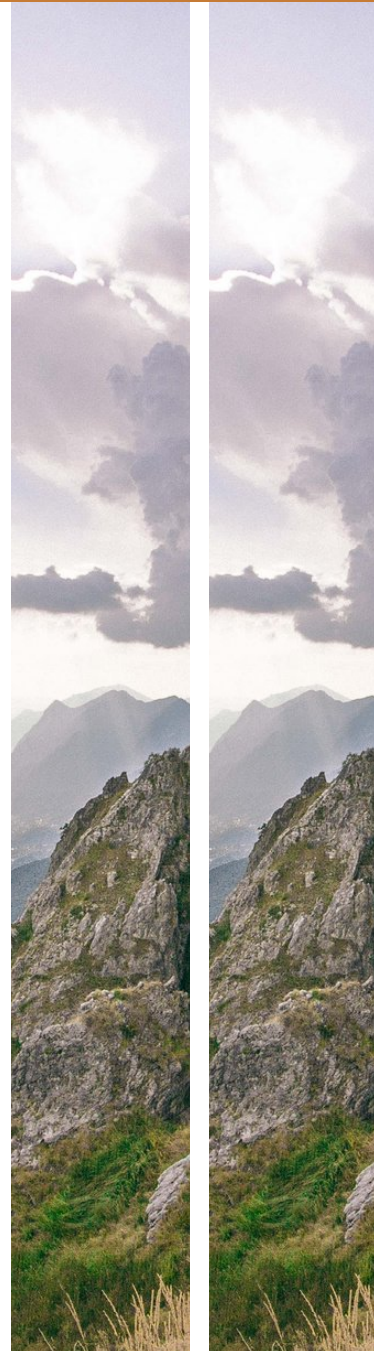
* ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES



Les principes de PIXIL

Le principe de non-discrimination exige l'égalité de traitement d'un individu ou d'un groupe, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles.

- Assurer des opportunités égales pour les femmes et les hommes dans l'élaboration et l'exécution de toutes les actions développées au sein du projet.
- Promouvoir l'égalité des chances à tous les niveaux de l'organisation.
- Faciliter l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle de tous les participants au projet.
- Supprimer et prévenir toute discrimination liée au sexe, l'âge, la race ou la condition physique des membres du projet.
- Éradiquer le concept d'une hiérarchie établie par la différence de genre. Éradiquer tout type de harcèlement sexuel, ou tout autre type de harcèlement au travail.



La Commission Egalité fixe ses objectifs:

- Garantir le principe d'égalité, étant le Comité son observatoire.
- Assurer un environnement professionnel respectueux, qui permette aux membres de PIXIL de prospérer à la fois professionnellement et personnellement.
- Générer des outils pour des solutions immédiates, si des inégalités sont observées et/ou signalées.

Que promouvons-nous ?

- Intégrer les principes d'égalité des sexes dans toutes les actions du projet.
- Organiser des formations professionnelles, des cours et des activités qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Adoptez des stratégies de communication non sexistes.
- Rendre tous les événements accessibles aux personnes handicapées.
- Encourager l'intégration des groupes vulnérables sur le marché du travail.